

LE RETOUR DE ZALUMEE

Association de la Loi du 1er juillet 1901

20 Rue Edouard Pailleron

75019 PARIS

Siret : 524 873 031 00024

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 août 2023**

**Association LE RETOUR DE
ZALUMEE**

20 Rue Edouard Pailleron
75019 PARIS

Mesdames, Messieurs,
Les membres de l'association LE RETOUR DE ZALUMEE

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Saint-Pierre-Du-Perray, le 20/12/2023

MESSALES ET ASSOCIES
Commissaire aux comptes

Christian MESSALES



LE RETOUR DE ZALUMEE

Association de la Loi du 1er juillet 1901

20 Rue Edouard Pailleron

75019 PARIS

Siret : 524 873 031 00024

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023

**Association LE RETOUR DE
ZALUMEE**
20 Rue Edouard Pailleron
75019 PARIS

Mesdames, Messieurs,
Les membres de l'association LE RETOUR DE ZALUMEE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 7 janvier 2023, nous avons effectué l'audit des comptes de l'association **LE RETOUR DE ZALUMEE** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 7 janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point concernant la continuité d'exploitation exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- les modalités de comptabilisation et de recouvrement des subventions attribuées à l'association,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A la date du présent rapport nous n'avons pas eu communication du rapport financier.

Nous n'avons donc pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau du Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Pierre-Du-Perray, le 20/12/2023

MESSALES ET ASSOCIES
Commissaire aux comptes

Christian MESSALES





LE RETOUR DE ZALUMEE

20 Rue Edouard Pailleron

75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT

Siret : 52487303100024 Code APE :

BILAN
au
31/08/2023

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/08/2023			31/08/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	8 600,00	8 600,00		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	5 528,29	4 904,95	623,34	1 304,72	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	14 128,29	13 504,95	623,34	1 304,72
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés					
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	240 413,84		240 413,84	71 545,24	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	25 576,68		25 576,68	53 400,38	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	265 990,52		265 990,52	124 945,62
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	280 118,81	13 504,95	266 613,86	126 250,34

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/08/2023	31/08/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	(521,63)	3 786,08	
Excédent ou déficit de l'exercice	(92 104,31)	(4 307,71)	
	Total des fonds propres (situation nette)	(92 625,94)	(521,63)
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	(92 625,94)	(521,63)
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	309 996,42	94 285,95
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	309 996,42	94 285,95
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 635,17	
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	12 245,23	28 750,75
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	29 362,98	2 068,60	
Produits constatés d'avance		1 666,67	
	Total des dettes	49 243,38	32 486,02
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	266 613,86	126 250,34
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(92 104,31)	(4 307,71)
	(1) Dont à moins d'un an	49 243,38	32 486,02
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/08/2023

31/08/2022

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 921,60	440,00
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	5 470,00	7 050,00
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	442 604,84	262 686,18
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		400,00
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés	16 000,00	16 000,00	
Autres produits	11,96	2,03	
	Total des produits d'exploitation	466 008,40	286 578,21
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	39 922,36	34 172,36
	Aides financières	104 836,00	138 276,80
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 903,11	3 452,00
	Salaires et traitements	71 165,00	69 985,00
	Charges sociales	30 267,54	28 686,78
	Dotation aux amortissements et dépréciations	681,38	681,38
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	309 996,42	16 000,00
Autres charges	15,75	6,12	
	Total des charges d'exploitation	558 787,56	291 260,44
RESULTAT D'EXPLOITATION		(92 779,16)	(4 682,23)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/08/2023

31/08/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		(92 779,16)	(4 682,23)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	674,85	374,52
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		674,85	374,52
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		674,85	374,52
RESULTAT COURANT avant impôts		(92 104,31)	(4 307,71)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		466 683,25	286 952,73
TOTAL DES CHARGES		558 787,56	291 260,44
EXCEDENT ou DEFICIT		(92 104,31)	(4 307,71)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		24 160,00	
Bénévolat			
TOTAL		24 160,00	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		24 160,00	
Personnel bénévole			
TOTAL		24 160,00	

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

1 / Présentation de l'association :

Description de l'objet social et de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Le retour de Zalumee a pour but de développer des programmes d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression (EMI), favorisant le développement de l'esprit critique, au bénéfice du plus grand nombre.

Les axes majeurs de nos activités d'information et d'éducation sont en synergie avec les objectifs suivants :

- 1) découvrir la Francophonie dans sa diversité ;
- 2) sensibiliser aux enjeux environnementaux et au développement durable ;
- 3) documenter la construction européenne.

Ils sont en cohérence avec notre volonté d'inscrire nos actions dans :

- 1) la promotion de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité au plan local, national et international ;
- 2) l'ouverture culturelle sur les cultures du monde.

Sa durée est illimitée.

Actions d'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté dans ses diverses composantes.

Description des moyens mis en oeuvre

Les moyens d'action de l'association sont :

- 1) la production d'informations généralistes et tous publics ;
- 2) la mise à disposition de contenus bruts et de ressources journalistiques multimédias à des fins pédagogiques ;
- 3) la création de ponts entre l'univers du journalisme, le monde de l'enseignement et celui de l'éducation populaire pour accélérer la coopération entre professionnels (enseignants, éducateurs, bibliothécaires, journalistes, chercheurs, spécialistes numériques, etc.) dans le but de co-construire des actions afin que chacun, notamment les plus jeunes, soit conscient de la manière dont se propagent les informations et se construisent les opinions au sein de notre monde numérisé ;
- 4) la mise en œuvre d'une méthodologie innovante, ouverte et fédératrice, au service des objectifs pédagogiques des pédagogues et des animateurs, mais également au bénéfice des autres parties prenantes : élèves, familles, journalistes, collectivités, associations, régions, ministères, etc. ;
- 5) la promotion de l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation dans un cadre pédagogique ;
- 6) l'édition de sites Internet pour diffuser les ressources éditoriales co-réalisées ;
- 7) l'édition de produits multimédias à vocation pédagogique ;
- 8) la transmission des enseignements nés de la pratique de l'association via des actions de sensibilisation et de formation ;
- 9) la mise en réseau et l'échange.

L'association peut mettre en œuvre toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement, ou indirectement, aux objectifs et moyens cités et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

2 / Règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **266 614** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **466 683** euros et un total **charges** de **558 788** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-92 104** euros.

L'exercice considéré débute le **01/09/2022** et finit le **31/08/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables définies par les règlements ANC 2018-06, ANC 2014-03 consolidés et ANC 2019-04, relatifs aux dispositions comptables réglementaires applicables aux associations, ont été appliquées à partir du 1er janvier 2020 :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables (hors changement de règlement comptable).
- indépendance des exercices.

Les modifications apportées par ces nouveaux règlements comptables sont listées dans un paragraphe dédié.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Contributions volontaires en nature et volontariat associatif

Les contributions volontaires sont :

- comptabilité
- communication
- formations
- gouvernance
- étude.

L'association estime le bénévolat à hauteur de 24 160 €.

Faits caractéristiques

Poursuite du développement d'activités en ligne

Continuité de l'exploitation

Compte-tenu des mesures effectivement prises sur le second semestre 2023, induisant une diminution significative des coûts tout en maintenant l'activité, la continuité d'exploitation est assurée.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	8 600,00					8 600,00
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 600,00					8 600,00
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 528,29					5 528,29
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 528,29					5 528,29
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	14 128,29					14 128,29

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	8 600,00			8 600,00
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 600,00			8 600,00
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	4 223,57	681,38		4 904,95
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 223,57	681,38		4 904,95
TOTAL	12 823,57	681,38		13 504,95

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/08/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	240 000,00	240 000,00	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	413,84	413,84	
Charges constatées d'avance				
	TOTAL DES CREANCES	240 413,84	240 413,84	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/08/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 635,17	7 635,17		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	7 400,97	7 400,97		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 844,26	4 844,26		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	29 362,98	29 362,98		
	Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
	TOTAL DES DETTES	49 243,38	49 243,38		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/08/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/08/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

--

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/08/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/08/2023
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves					
Autres réserves					
Report à nouveau	3 786,08	(4 307,71)			(521,63)
Excédent ou déficit de l'exercice	(4 307,71)	4 307,71		92 104,31	(92 104,31)
Situation nette	(521,63)			92 104,31	(92 625,94)
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	(521,63)			92 104,31	(92 625,94)

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/08/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/08/2023	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Ministère de la Culture - projet Globe	16 000,00		16 000,00		16 000,00	16 000,00	
Erasmus 2021-2022	78 285,95		78 285,95	27 294,38			
Erasmus+/Education Formation 22/24					293 996,42	293 996,42	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	94 285,95		94 285,95	27 294,38	309 996,42	309 996,42	